

Raisons de mon refus d'approuver ce Compte-rendu :

- La délibération concernant l'achat de la parcelle boisée AC 57 à Pierre Pamole est erronée : le texte ne correspond pas du tout à ce qui a été voté
- La dernière délibération autorisant le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement du budget général n'était pas à l'ordre du jour, et ne pouvait donc être votée
- Avant les délibérations il est mentionné : " Monsieur le Maire donne lecture du Compte-rendu de la séance du 04/02/2016, qui est adopté à l'unanimité ". Or ce Compte-rendu n'a pas été lu au début de la séance.

Le 07/04/16

François Fleury